



MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

A partir du 22 novembre 2006 et pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, la société BNP PARIBAS a confié à EXANE BNP PARIBAS la mise en œuvre d'un contrat de liquidité pour l'animation de l'action BNP PARIBAS sur le segment MTA *International* de Borsa Italiana ; ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005.

Pour sa mise en œuvre, les moyens suivants ont été affectés audit contrat de liquidité :

- Une somme de 8 000 000 euros
- 100 000 titres BNP PARIBAS.

Fait à Paris, le 23 novembre 2006.

Société anonyme au capital de 1 860 934 954 euros  
Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75 009 PARIS  
R.C.S. : PARIS 662 042 449